

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR502024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux d'élagage effectués par l'entreprise COLLET d'ARCON (LOIRE)

Considérant la nécessité de fermer à la circulation une partie du grand chemin

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite le 31 Octobre 2024 de 8 h à 18 h :

- sur le grand chemin du numéro 4201 jusqu'à la limite avec la commune d'ARCON (LOIRE)

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise COLLET

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* l'entreprise COLLET

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 30 octobre 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

